

AFFICHÉ
LE 12.02/2026.



2026/.....
Parafe

DÉCISION N°10/2026

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE POUR L'ENTRETIEN DU BOIS PRIEUR

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°536 du Conseil municipal en date du 06 décembre 2024 portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 13/2025 du 23 janvier 2025 portant signature de la convention partenariale pour l'entretien du Bois Prieur ;

Vu la convention signée le 28 avril 2025 entre l'Office national des forêts, la ville de Roissy-en-Brie et la ville d'Ozoir-la-Ferrière relative à l'entretien du Bois Prieur ;

Vu le devis d'un montant de 5 995,08€ HT présenté par l'Office national des forêts, relatif aux travaux d'entretien annuel du Bois Prieur 2026, représentant une participation communale d'Ozoir-la-Ferrière de 2 398,03€ HT ;

Considérant la répartition des dépenses, à savoir :

- Pour l'Office national des Forêts 20%
- Pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière 40%
- Pour la commune de Roissy-en-Brie 40%

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'accepter de participer aux frais d'entretien courant du Bois Prieur à hauteur de 40%, soit un montant de 2 398,03€ HT.

Article 2 : D'autoriser Madame le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 10 février 2026

Madame Le Maire
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-2177/03503-2026/0210-DECISION_10

FORÊT DOMANIALE D'ARMAINVILLIERS
CONVENTION PARTENARIALE POUR L'ENTRETIEN DU BOIS PRIEUR

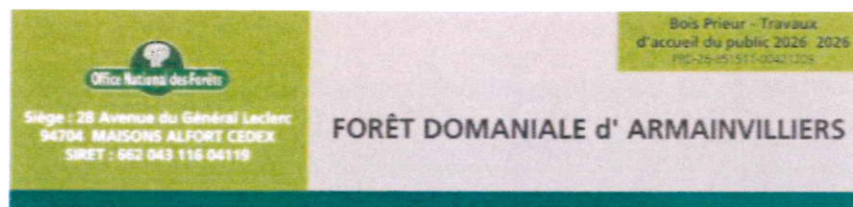
L'annexe 3 de la convention citée ci-dessus, signée en 2025, est modifiée comme suit :

Annexe 3 – Programme d'actions 2026

Pour 2026, le montant global de la contribution des communes de situation représente 80% du montant total prévu pour cet entretien, réparti à part égale entre Ozoir la Ferrière (40%) et Roissy en Brie (40%).

Pour 2026, ceci représente 4796.06 € HT sur 5995,08 € HT de dépense totale :

- Ozoir la Ferrière : 2398.03 € HT
- Roissy en Brie : 2398.03 € HT



Office National des Forêts AGENCE TERRITORIALE ÎLE-DE-FRANCE EST MICHAUX KÉVIN 21031 Date de création : 07/10/2025 Date de dernière mise à jour : 09/02/2026 91450 - ETROLLES Tél : 01 69 10 10 10			
DESCRIPTION DES ACTIONS ET LOCALISATION	Cat	Un.	Montant estimé - HT
TRAVAUX D'ACCUEIL			
Entretien des allées et sentiers			
- Entretien de réseau de desserte : fauchage / entretien mécanique des abords de route : une seule passe, pour une seule largeur d'engin, au roto-tondebroyeur (ref. 04-GVM-REA01) (entretien de réseau de desserte : fauchage / entretien mécanique des accotements) Localisation : voir plan	12,00	KM	1 504,00
- Entretien du réseau de desserte : broyage des plateformes de piste ou sommiers, au broyeur à axe vertical (ref. 04-GVM-REA01) Localisation : Bois Prieur - plateforme nord p108 et 104 - plateforme carrefour des Friches - plateforme carrefour de Vincennes - plateforme carrefour p107, 108, 109	1,30	KM	223,00
- Entretien de réseau de desserte : fauchage / entretien mécanique des accotements : sur une seule passe, à l'épaveuse (ref. 04-GVM-REA01) Localisation : Bois Prieur Friches + talus	7,50	KM	1 980,00
Propreté			
- Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels (ref. 04-PRO-ENT00) Localisation : Bois Prieur Un passage toutes les 2 semaines	12,00	U	1 440,00
Entretien du mobilier			
- Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique... (ref. 04-GF-ENT00) Localisation : Bois Prieur Débroussaillage - autour des bancs - autour des panneaux d'information / entrées forêt - autour des berreries - autour des arbres des plateformes fauchées - autour des Mts de pont	1,00	U	768,00
Sous-total			5 995,08 € HT
			Total : 5 995,08 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-2177 035 03-2026 0210-DECISION_10